



## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 19 juin 2020

**12<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2020-3-12-1

### Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

### Service consulté

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2020

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'adoption du procès-verbal de la séance plénière exceptionnelle du Conseil départemental qui s'est tenue le vendredi 24 avril 2020 par visioconférence compte tenu de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil départemental a tenu une séance plénière le vendredi 24 avril 2020 par visioconférence, compte tenu du confinement sanitaire imposé dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Conformément aux dispositions de l'article L3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté lors de la séance suivante.

Celui-ci se présente sous la forme de transcriptions in extenso des débats qui se sont déroulés à cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT